



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU

24 NOVEMBRE 2022

Sous la présidence de Mme Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente

Sont présentes : Mme FILIPPELLI – Mme HILLEBRAND – Mme THIL -  
Mme KANICZ — Mme SCHAUMLOEFFEL

Absents excusés : M. MULLER (qui a donné procuration à Mme BOUCHELIGA) - Mme  
ZINS (qui a donné procuration à Mme KANICZ) – Mme OUSGA (qui a  
donné procuration à Mme HILLEBRAND) – Mme MULLER-GULDNER -  
Mme SCHLICKLING

L'ordre du jour est examiné comme suit :

### **Point N°1**

#### **Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2022**

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

### **Point N°2**

#### **Installation d'un membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Mme Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente :

Madame Thérèse DRUI, membre nommée, n'étant plus domiciliée sur notre commune, elle ne peut plus assister au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune et doit être remplacée. Madame DRUI était représentante d'une association de retraités et de personnes âgées.

A noter, parmi les membres nommés vient figurer obligatoirement des représentants de quatre catégories d'associations visées dans le code de l'action sociale et des familles :

- 1 représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales,
- 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées,
- 1 représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion, participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social.

Aussi, l'UNIAT (Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail) section locale de Hombourg-Haut a proposé un nouveau membre: Madame Marie-Thérèse SCHAUMLOEFFEL.

Conformément au décret n°2000-6 du 4 janvier 2000, portant modification du décret n°95-562 du 6 mai 1995, relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale et à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame Marie-Thérèse SCHAUMLOEFFEL, née le 4 septembre 1947, domiciliée au 4 rue du Lavoir 57470 HOMBURG-HAUT, a été installée dans ses fonctions en qualité de membre nommé et membre de l'UNIAT.

### **Point N°3**

#### **Délégation à Madame la Vice-Présidente : compte-rendu concernant l'attribution des secours urgents**

**Madame Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente,**

Les administrateurs sont informés des attributions de secours intervenus en faveur de 47 familles en situation de précarité pour la période du 06/07/2022 au 21/11/2022 comme suit :

- tickets services alimentation :	2710,00 €
- tickets services énergie :	70,00 €
TOTAL :	2780,00 €

### **Point N°4**

#### **Secours financiers**

Monsieur et Madame T sont âgés de 62 et 56 ans. Madame bénéficiait de l'allocation adultes handicapés et Monsieur de la prestation de compensation du handicap pour s'occuper de son épouse au quotidien. L'AAH d'un montant mensuel de 956 € n'est plus versée depuis septembre 2022 car Madame a eu 62 ans, mais elle n'a pas fait de démarches de retraite (en cours depuis). Donc la famille se retrouve avec peu d'argent et donc ne peut pas honorer son loyer. A noter une demande de RSA a été faite par le département car la réponse de la demande de retraite prend plusieurs mois.

*Après avoir entendu les explications complémentaires de Madame la Vice-Présidente, les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité d'octroi de deux mois de loyer résiduel soit un montant de 200 €, versée directement au bailleur, CDC Habitat.*

Madame D était assistante de vie pendant 27 ans. Depuis 3 ans elle est gravement malade, ce qui a engendré des arrêts maladie à répétition donc le salaire est passé en demi-traitement, puis licenciement pour inaptitude, elle a été reconnue travailleur handicapé. Son budget est déséquilibré, ce qui a engendré des dettes au niveau des factures d'eau et un découvert bancaire important. De plus elle a contracté un crédit pour régulariser sa situation. Madame sollicite le CCAS pour une prise en charge de deux factures d'eau, le FSL ne peut pas être sollicité car ces factures sont trop anciennes.

*Après avoir entendu les explications complémentaires de Madame la Vice-Présidente, les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité d'accorder la prise en charge des factures d'eau pour un montant de 274,75 €, cette somme sera directement versée à ENES.*

### **Point n°5**

#### **Signature du contrat de mise à disposition de personnel avec Allo Actif pour le Dispositif de Réussite Éducative :**

Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente :

ALLO ACTIF est une association intermédiaire conventionnée par l'Etat. Elle est régie par l'Art. L. 5132-7 du Code du Travail, selon lequel « Les Associations Intermédiaires sont des associations conventionnées par l'Etat ayant pour objet l'embauche des personnes

sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en vue de faciliter leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou de personnes morales. L'Association Intermédiaire assure l'accueil des personnes ainsi que le suivi et l'accompagnement de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable ».

Association à but non lucratif, ALLO ACTIF réalise des mises à dispositions de personnel à titre onéreux. En confiant des missions à l'association, l'utilisateur contribue à cet objectif. L'association agissant dans le cadre de l'économie sociale et solidaire rend des « services » aux particuliers et aux entreprises.

Dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative (DRE), des personnes sont employées l'accompagnement des révisions d'été notamment en partenariat avec Moissons Nouvelles. Afin de faciliter l'embauche de personnes extérieurs dans le cadre de l'accompagnement des enfants du DRE, un contrat de mise à disposition auprès de professionnels doit être signé avec l'association ALLO ACTIF.

Les membres du conseil d'administration **autorisent Monsieur le Président du C.C.A.S. à signer le contrat à venir de mise à disposition avec l'Association Intermédiaire ALLO ACTIF pour l'année 2023.**

#### **Point n°6**

#### **Convention « SENIORS EN VACANCES » 2023**

Mme Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente :

Les C.C.A.S. de Hombourg-Haut et Freyming-Merlebach sont partenaires de l'ANCV du programme « Seniors en Vacances » depuis 2008.

Ce partenariat permet à des Seniors de Hombourg-Haut et Freyming-Merlebach de visiter d'autres horizons, de rompre avec le quotidien et de passer une semaine conviviale pour une modique somme.

Les administrateurs après avoir entendu les explications complémentaires données par Madame la Vice-Présidente,

**DECIDENT**, à l'unanimité la reconduction du projet pour l'année 2023,

**AUTORISENT**, Monsieur le Président du C.C.A.S. à signer la convention à venir avec l'ANCV,

**EMETTENT**, un avis favorable, pour la prise en charge des frais de transport.

Cette convention prend effet à compter de la signature par les parties et s'achève au paiement de la contribution de l'ANCV au prestataire touristique avec lequel le porteur de projet est engagé.

## **Point N° 7**

### **Demandes de subventions aux associations :**

Mme Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente :

### **Secours Populaire Français**

Le Secours Populaire Français rassemble des personnes de bonne volonté, de toutes opinions, qui œuvrent au quotidien inlassablement pour apporter aides et soutiens inconditionnels aux plus démunis.

En 2021 en Moselle, le Secours Populaire a secouru plus de 30 000 personnes sous des formes diverses : alimentation, hygiène, aide aux paiements d'électricité, de loyer, contribution au départ d'enfants en centre de vacances ...

Les membres du Conseil d'Administration,

**AUTORISENT le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 500 € au Secours Populaire Français.**

## **Point N°8**

### **Diverses informations**

#### **St Nicolas à la Maison de « Retraite le Hêtre Pourpre »**

Saint-Nicolas se rendra à la Maison de Retraite le « Hêtre Pourpre », mardi 6 décembre 2022, à cette occasion il remettra une boîte de chocolat à chaque résident, offert par le C.C.A.S.

#### **Thé dansant pour les Séniors**

Le C.C.A.S. organise le premier thé dansant pour nos Séniors. Il aura lieu dimanche 27 novembre à partir de 14 h 00. Le musicien « Fred Musique » fera valser et danser les participants. Tous les membres du Conseil d'Administration sont invités à nous rejoindre lors de cette après-midi récréative en attendant les festivités de Noël.

#### **Bilan brioches de l'amitié**

L'opération « Brioches de l'Amitié » 2022 s'est déroulée du 3 au 8 octobre. Les associations et les habitants de la Ville ont été généreux et ont répondu nombreux à l'appel à la générosité lancé par l'APEI de Moselle.

Un montant de 1739,53 € a été versé à l'association, soit un bénéfice net de 1098,89 €.

#### **Octobre Rose**

C'est une première expérience qui a fédéré, dimanche 23 octobre, à la fois les élus, les associations sportives et culturelles mais aussi les habitants, « la Hombourgeoise » portée notamment pas le CCAS a connu un beau succès.

Cette marche organisée dans le cadre de la campagne d'Octobre Rose (prévention au dépistage du cancer du sein) a rassemblé près de 120 personnes, puis autant pour un repas préparé par ACCES, sans oublier l'après midi un tournoi de hand-ball et un loto étaient organisés. Toutes ces activités ont permis de récolter des dons au profit de l'association Entraid'Cancer. Mardi 29 novembre à 18 h 00, le chèque des dons sera officiellement remis à Madame la Présidente Carmen Navarro.

**Tous les points de l'ordre du jour étant examinés,  
Madame la Vice-Présidente, lève la séance à 17 h 30**